Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 04.10.2021

L'an deux mil vingt et un, le 4 Octobre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
ADAM Jean-Marie	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	LEBLANC Isabelle	P
FIZET Céline	P	BOUIC Fabienne	E	GILLOT Glenda	P
FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	E	CHANDELIER Nicolas	P
CORUBLE Julien	P	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	E
VENIANT Adrien	P	CHOPPIN Gilles	P	COMALADA Antoine	E
RIVOALLAN Isabelle	P				

P = présent E = Excusé A = Absent

Date de la convocation : 28.09.2021 Nombre de conseillers - en exercice : 19

- Présents : 16 - Votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Aline MOREL

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05.08.2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 05.08.2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant les points suivants :

- Point d'étape sur la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain
- Mandat au CDG 76 Contrat groupe assurances statutaires mise en concurrence

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

- Communications du Maire

- 1) Siège Communautaire : deux propositions d'échange de parcelles ont été adressées à la DDTM via la CCTC. La 1^{ère} a été refusée officiellement par la DDTM. N'ayant pas de réponse pour la 2^{nde}, un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet. Ce courrier est également resté sans réponse à ce jour. Dans le même temps, la CCTC a autorisé Val de Scie à préparer un dossier dans le cas où Bacqueville en Caux ne serait pas retenu au final.
- <u>2) Lettre de Monsieur le Député, Xavier BATUT</u>: remerciements pour l'accueil réservé par les membres du Conseil Municipal lors de sa visite du 21.07.2021 sur le chantier des locaux d'accueil collectif de mineurs et des vestiaires du tennis couvert.
- 3) Frelon asiatique : campagne de lutte collective contre le frelon asiatique portée par le Département. Un numéro a spécialement été créé pour signaler la présence de nids 02.77.64.57.76 ou encore une adresse mail contact@frelonasiatique76.fr.
- <u>4) Association de Sauvegarde des Sites Historiques M. Philippe DELESQUE</u>: cette association souhaite sauvegarder la plateforme de lancement de V1 (bombes) située dans le bois d'Ablemont. Il a contacté le propriétaire du bois, M. LEFEBVRE.
- <u>5) Collège Guy de Maupassant</u> : il accueille depuis la rentrée 294 élèves, dont 78% sont vaccinés. Les études pour les travaux de reconstruction de la demi-pension, financés par le Département, vont débuter.

- <u>6) Dossier « Eolien »</u> : une réunion Toutes Commissions s'est tenue le 22.09.2021 au cours de laquelle 2 entreprises ont présenté aux élus présents leur société et leur éventuel projet sur la commune. A l'issue de ces présentations, il a été décidé de programmer une nouvelle Réunion Toutes Commissions.
- 7) SIVOS des écoles de Bacqueville en Caux : les écoles accueillent au total 239 élèves. Une nouvelle application pour la cantine a été mise en place : ce sont les parents qui grâce à cette application réservent les repas de leurs enfants. De plus, en fonction du quotient familial, le repas est facturé à 1 € (nouveau dispositif mis en place par l'Etat).

8) CCAS: le repas des anciens est prévu le 28.11.2021 à midi.

Avec l'accord du Conseil Municipal, M. Adrien VENIANT prend la parole pour présenter l'avant dernier point à l'ordre du jour « Point d'étape sur la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain » et quitte la séance à 20h40.

- Rapport de la Commission « Finances », Jean-Marie ADAM

1) Devis de la boule Bacquevillaise pour construction de son local couvert

La Présidente de la Boule Bacquevillaise a déposé en Mairie deux devis :

- M. DUDOUT William (de Vibeuf) 45 540 € TTC pour la charpente et la couverture bac acier

- Ent ALEXANDRE 5 760 € TTC pour une dalle béton et l'implantation de 12

massifs

La Commission étudiera ces deux devis lors d'une prochaine réunion.

2) Décision modificative de budget - Paiement de l'assurance dommages ouvrages - Accueil collectif de mineurs et vestiaires tennis couvert

Afin de régler l'assurance Dommages ouvrages prise pour les travaux de création des locaux d'accueil collectif de mineurs et des vestiaires du Tennis Couvert, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative de budget suivante :

Section Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement 8 020 €

Recettes

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 791 Transferts de charge de fonctionnement 8 020 €

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 4818 Charges à étaler 8 020 €

Recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement 8 020 €

3) Décision modificative de budget - Déclaration complémentaire FCTVA - Travaux effectués par les agents communaux

Afin de pouvoir récupérer le FCTVA sur les travaux réalisés par les agents communaux, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative de budget suivante :

Section Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement 55 044.99 €

Recettes

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 722 Immobilisations corporelles 55 044.99 €

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 2318 Autres immobilisations corporelles en cours 55 044.99 €

Recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement 55 044.99 €

4) Taxe d'aménagement – taux et exonérations à compter du 01.01.2022

Actuellement, le taux de la taxe d'aménagement est de 3% et les abris de jardins soumis à déclaration préalables sont exonérés. Le Conseil Municipal doit délibérer avant le 30.11.2021 pour une entrée en vigueur des nouveaux taux au 01.01.2022. La Commission étudiera ce dossier lors d'une prochaine réunion.

- Rapport de la Commission « Communication », M. Jean-Marie ADAM

1) Bulletin municipal

Celui d'octobre est fait et distribué. M. Gilles CHOPPIN explique avoir eu des remarques concernant le point Eolien en page 4 concernant l'abandon du projet par ABO WIND.

2) Application Terroir de Caux

La rubrique vivre à Bacqueville a été complétée.

La commission a retenu les thèmes suivants :

- son action sociale, avec le service d'aide à la personne.
- son hippodrome avec la société des courses, l'ABAC, et la pension pour chevaux.
- sa bibliothèque
- ses associations
- son service CNI / Passeports

- Rapport de la Commission « Logements - Bâtiments », Mme Aline MOREL

1) Logements Résidence Les Prés

Candidats proposés pour le logement E 30 : - 1^{er} Mme Laurie ALLERT

- 2^{ème} Mme Adeline THOREL

- 3^{ème} Mme Kelly FROMENTIN

Le logement C 17 s'est également libéré, il a été demandé à Sodineuf de positionner le 2^{ème} candidat et le 3^{ème} candidat du logement E30 car il n'y a pas beaucoup de candidats pour la Résidence Les Prés.

2) Accueil collectif de mineurs et vestiaires Tennis couvert - Devis complémentaire Eurovia

La fin des travaux est maintenue au 25.10.2021. Animômes envisage d'ouvrir le mercredi toute la journée à compter de son installation dans les nouveaux locaux. Animômes sollicite l'aide des agents communaux sur une journée pour le déménagement. Le Conseil Municipal donne son accord et demande qu'une date soit arrêtée dès maintenant afin que les équipes organisent leur travail en fonction.

Le chemin existant entre la Résidence Jean Poulain et l'ancien skate parc est actuellement enherbé. Un devis a été demandé à Eurovia pour un chemin piéton en sable stabilisé : 4518 € TTC. Il a été demandé à l'architecte de négocier le nettoyage des noues.

La commission propose au Conseil Municipal de valider ce devis, précisant qu'il y a une plus-value par rapport au coût initial des travaux d'un montant de 926.73 € HT. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Numérotage des nouveaux locaux : jusqu'à aujourd'hui, aucun numéro n'a été attribué aux écoles. Les logements situés à côté de l'école Maternelle portent les n°12 et 14. Il semblerait logique de considérer que l'école Maternelle porte le numéro 10 et l'école Elémentaire le numéro 8. Les logements Sodineuf le long de la Route de Pierreville ont un numéro au sein de la Résidence Jean Poulain. Il y a une entrée avec une barrière verte desservant des bâtiments entre le n°6 et le 1^{er} logement de la résidence Jean Poulain. Ainsi pour éviter tout problème en cas de réhabilitation future de ces bâtiments, Monsieur le Maire propose la numérotation suivante : n°8 Barrière verte, n°10 Locaux Animômes, n°10A école Elémentaire et n°10B école Maternelle. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie », M. Stéphane MASSE

1) Eclairage public

Les travaux sont en cours. Sur certains points lumineux, il a été nécessaire de prévoir 2 ampoules LED pour obtenir la même qualité d'éclairage. Les agents ont travaillé par secteur : un compteur correspond à plusieurs rues. Considérant qu'il reste encore cette semaine complète de location de nacelle, afin de terminer intégralement tous les secteurs commencés et ainsi avoir une facture réelle pour chaque secteur passé en LED, 20 ampoules supplémentaires ont été commandées pour un coût de 829.92 € TTC. Un réglage doit être apporté au lampadaire au niveau du passage piétons Résidence Jean Poulain / Rue de l'Hippodrome.

2) Défense Incendie - Phase 2

Une cartographie des 21 points nécessaires pour assurer la défense incendie sur l'ensemble de la commune a été réalisée par Viatech'. Reste maintenant à définir la technique utilisée : poteau, bâche, cuve enterrée ou pompage en bordure de rivière. Un chiffrage sera réalisé pour un dépôt de dossier de subvention en 2022.

3) Rue du Clos de l'Aiglerie

Le bornage a eu lieu le 26.08.2021 entre la commune et Carrefour Contact. Une réunion de concertation a eu lieu en présence de Viatech', Maitre d'œuvre et l'ensemble des intervenants. Les travaux débuteront dès que l'acte de vente aura été signé, avant la fin de l'année 2021.

4) Enedis - Enfouissement ligne Moyenne Tension

Raccordement des postes Chemin des Sœurs, Rue Augustin Mouquet, Route de Pierreville devant le Groupe Scolaire et Rue de l'Hippodrome. Les travaux sont en cours. Une réunion de chantier est prévue le 05.10.2021 à 10h30 en présence de M. DEMARE, Enedis.

5) Fibre optique

Les travaux sont en cours sur la commune. La Commission souhaite que la CCTC et le Syndicat Numérique organisent une réunion de fin de travaux pour vérifier la remise en état de la voirie.

6) Impasse Saint Blimont

Actuellement, cette rue appartient à deux riverains : M. DELESQUE et M. DAUSSIN. Afin que cette rue soit reclassée dans le domaine public, il faut qu'elle soit bornée et qu'un accord soit trouvé avec les riverains. Pour cela, la commission propose de faire appel à Euclyd. Le devis sera étudié lors d'une prochaine réunion de la commission. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Commission.

7) Fleurissement - Concours maisons fleuries

La Commission se réunira le 13.10.2021 à 18h pour procéder au classement et fixer la date pour la remise des prix du concours des maisons fleuries.

- Rapport de la Commission « Foires - Marchés - Fêtes », M. Jean-Joseph CARPENTIER

1) Achat Micro – Alphason

Un micro compatible avec notre sono a finalement été acheté chez Alphason à Dieppe car sans les frais de port et avec une proximité en cas de défectuosité, le prix était plus attractif : 79 € TTC.

2) Compte rendu Marché nocturne du 03.09.2021

La fréquentation a été moins importante lors du dernier marché nocturne. La Commission propose d'en organiser 2 (un en juillet et un en Août) au lieu de 4 l'an prochain. Les exposants présents au 1^{er} Marché ne seront pas réinvités au 2nd afin de diversifier le marché d'une édition à l'autre. Le Conseil Municipal valide à la majorité (une voix contre) la proposition de la commission.

3) Marché de Noël 2021

Il aura lieu le 11.12.2021, le Pass sanitaire sera obligatoire à l'entrée. La Commission propose d'accueillir majoritairement des exposants des métiers de bouche (foie gras, vins, champagne...) et les quelques associations habituellement présentes. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission. Le Marché de Noël 2022 aura lieu le Samedi 10 Décembre.

4) Foire agricole 2022

Elle aura lieu le 8 Mai 2022 uniquement sur la matinée.

5) Dates des manifestations 2022

La Commission travaille encore sur ce dossier.

6) Foire de Novembre

Elle aura lieu du 29.10 au 12.11.2021, les forains arriveront dès le 29.10 et devront être partis pour le 12.11.2021. Comme il y aura moins de 30 manèges, le contrôle du Pass sanitaire devra être fait par les forains. M. Stéphane MASSE alerte la commission sur la nécessité de réserver, via un arrêté municipal et la mise en place d'une signalétique, un emplacement pour les véhicules de chantier de l'entreprise ENEDIS sur le parking de la Rue de l'Hippodrome avant l'arrivée des forains.

- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », M. Antoine COMALADA

1) Nouveau jeu

Il s'intitule « le Trésor des Martel ». Lors du 1^{er} acte il s'agissait de déchiffrer un code. Le 2^{ème} acte est lancé : il y a QR Code qui donne des indications et grâce à ce code et une boussole, on trouve le trésor. Il y a actuellement 20 participants.

2) Retour sur le Forum des associations

201 visiteurs ont été comptabilisés grâce au contrôle du Pass sanitaire. Un questionnaire de satisfaction va être adressé aux associations présentes. Le forum 2022 est prévu le Samedi 10.09.

3) Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes initialement intéressés vont être recontactés ainsi que les différents établissements scolaires par Mme Isabelle LEBLANC et M. Mickaël FONTAINE.

4) Année Molière

M. BECHU, Directeur artistique de la troupe, a visité le château de Bacqueville et l'Hippodrome. Le château a été retenu car le cadre serait plus adapté pour une représentation.

L'idée est d'associer les établissements scolaires de Bacqueville, de greffer une soirée conte à la représentation (Bibliothèque) et que les animateurs soient en costume. M. Olivier Bureaux, Président de la CCTC, propose un support technique. Ce projet est programmé pour 2022.

5) Trail de Bacqueville

Mr Laze serait OK pour qu'un Trail soit organisé à Bacqueville, au niveau de l'hippodrome. La commission attend le retour de la Société des Courses pour fixer une date sur 2022. Fonctionnement : le coureur prend un départ toutes les heures et doit faire une boucle de 6 kms. Le gagnant est celui qui a fait le plus de boucles.

Eléments à prendre en compte pour le chiffrage de cet événement : kiné, signalétique, publicité, lots offerts aux participants (par exemple une médaille en bois avec l'inscription « Bacq yard » pour tous et un gros lot pour le gagnant). Le montant de la participation pourrait être de 75€. Il faudra également voir si le comité des fêtes pourra participer notamment pour l'approvisionnement alimentaire.

<u>6) Création du Conservatoire de l'abeille noire à Bacqueville - Jardin et verger communautaire - rucher école</u>

Un questionnaire à l'attention des Bacquevillais va être joint au prochain bulletin Municipal.

7) Création d'un livre souvenirs Sur Bacqueville - Interview - Création d'une sous-commission

Mesdames Fabienne BOUIC et Isabelle RIVOALLAN ainsi que M. Nicolas CHANDELIER assureront un suivi des interviews de Mme FROZI. Une présentation de Mme FROZI sera faite au club des ainés lors d'un « grand mardi » en présence de Mme Isabelle RIVOALLAN et de Mme Thérèse MAHIEU, trésorière du club des ainés.

8) Rassemblement militaire

Il sera organisé le 1^{er} Mai 2022 avec un parcours passant par le bas de Bacqueville et la stèle de Lammerville. Dieppe auto passion et Overland ont été contacté.

- Dispositif de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3500 habitants

Dès qu'un membre du Conseil Municipal est amené à organiser la garde d'un enfant de moins de 16 ans, d'une personne âgées, d'une personne handicapée ou d'une personne ayant besoin d'aide personnelle à son domicile, il bénéficie du remboursement des frais de garde correspondants par sa commune. Cette garde doit être directement imputable à sa participation aux réunions suivantes : séances plénières du Conseil Municipal, réunions de commissions. Le remboursement ne peut dépasser le montant du SMIC horaire.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent prétendre au remboursement par l'Etat des sommes qu'elles ont versées aux élus au titre de leurs frais de garde. Le Conseil Municipal doit pour cela délibérer afin de préciser les modalités selon lesquelles ses élus seront remboursés.

Le Conseil Municipal charge la Commission « Finances et Budgets » d'établir les modalités de remboursement et de les proposer lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

- SDE 76 - Renforcement de réseau - Rue du Pavé

Montant total de l'opération : 186 000 € TTC Part SDE 76 186 000 € TTC

Part Commune 0 € TTC

Le Conseil Municipal autorise le SDE 76 à effectuer les travaux de renforcement de réseau de la Rue du Pavé et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

- Rapport Correspondant CNAS, M. Jean-Marie ADAM

Pour aider à surmonter la crise, une nouvelle série de mesures exceptionnelles a été décidée :

- * Pour les bénéficiaires, la majoration de la prestation rentrée scolaire 2021 :
 - Prestation Rentrée scolaire 11-18 ans : + 50 € / enfant.
 - Prestation Rentrée scolaire étudiants 19-26 ans :+ 150 € / enfant pour les familles en tranche 1
 - + 100 € / enfant pour les familles en tranche 2
 - + 80 € / enfant pour les familles en tranche 3

- Point d'étape sur la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain, M. Adrien VENIANT

Le 21.09.2021 à Val-de-Scie/Auffay, a été organisée sous l'égide de la CCTC une présentation du dispositif ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) et son articulation avec le programme Petites Villes de Demain (PVD). Cette présentation a été réalisée par les services de la DDTM de Seine-Maritime pour les représentants des communes PVD (Bacqueville-en-Caux, Luneray, Tôtes, Val-de-Scie).

L'ORT est la traduction réglementaire du programme Petites Villes de Demain. Ce dispositif vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale qui doit être désignée parmi les 4 communes PVD. Cette désignation ne repose pas sur une définition juridique. Pour ce faire, les élus du COPIL devront constater la fonction de centralité (présence d'équipements, d'emplois, de services et d'administrations, nombre d'habitants, rôle traditionnel en termes d'identité et d'attractivité) sur laquelle se fonde le rayonnement de la commune.

L'ORT se matérialise par une convention multi partenariale signée entre a minima l'intercommunalité, sa ville principale, les 3 autres communes PVD, d'autres communes membres volontaires, l'État.

Cette convention ORT comprend:

- la durée, une période minimale de cinq ans est recommandée ;
- le secteur d'intervention comprenant obligatoirement le centre de la ville principale ;
- le contenu et le calendrier des actions prévues, sachant qu'une ORT comprend nécessairement des actions d'amélioration de l'habitat ;
- le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans des secteurs d'intervention délimités ;
- un comité de pilotage local associant l'ensemble des partenaires publics et privés concernés.

Le contenu de cette convention peut évoluer par voie d'avenant (ajout de partenaires publics ou privés, de fiches-actions, d'informations financières, de modification du périmètre, etc...).

^{*} Pour les collectivités, le gel de la cotisation : en 2022, la cotisation forfaitaire par agent restera au même niveau qu'en 2020 et 2021, soit 212 € par salarié (137,50 € pour les retraités).

Concrètement, la signature d'une convention ORT octroie, sur la base d'un projet de revitalisation du territoire, de nouveaux droits juridiques et fiscaux notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques...);
- favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Anah, éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien...);
- faciliter les projets d'urbanisme (dispositifs expérimentaux comme le droit d'innover ou le permis d'aménager multi-site...) ;
- mieux maîtriser le foncier (renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux).

- Mandat au CDG 76 - Contrat groupe assurances statutaires - mise en concurrence

Le contrat d'assurance statutaire en vigueur sur la commune arrive à échéance le 31.12.2022. Les procédures préalables à l'organisation de la mise en concurrence visant au renouvellement de ce contrat d'assurances doivent être engagées dès à présent. Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour donner mandat au CDG 76 de consulter pour le compte de la commune. Cette délibération n'engage pas la commune de manière définitive, qui décidera de souscrire ou pas le contrat proposé à l'issue de la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat au CDG 76 pour consulter pour le compte de la commune, pour le renouvellement du contrat groupe assurances statutaires.

- Questions diverses

- 1) M. Jean-Joseph CARPENTIER signale qu'un arbre est gênant au niveau de l'arrêt de bus de Pierreville et qu'il abime la toiture du riverain, M. RESTANCOURT. Les agents communaux vont être missionnés.
- 2) Mme Aline MOREL signale le défaut d'entretien de la haie Rue du Tilleul appartenant à M. RIOUX. Un courrier va être envoyé.
- 3) Mme Isabelle LEBLANC signale qu'un riverain de la Rue des 12 Apôtres installe des plots avec une chaîne sur la place de stationnement située devant son habitation dès qu'il déplace son véhicule. Un courrier va être envoyé.
- 4) M. Jean-Marie ADAM informe le Conseil Municipal que le repas du Téléthon prévu le 16.10.2021 est annulé, que cette association recherche de nouveaux bénévoles et que la prochaine foire à tout sera le 10.04.2022.
- 5) M. Gilles CHOPPIN souhaiterait avoir une fourchette de prix concernant le coût du futur siège communautaire. Le bâtiment devrait faire entre 2000 et 3000 m² donc le coût pourrait être de 5 à 6 millions d'euros.

6) Mme Fabienne BOUIC signale:

- que lors de grosses pluies d'orage, le bassin de rétention situé sur le bord de la Route de Belmesnil déborde. Un courrier sera adressé à la Direction des Routes.
- que lors de la tonte des talus, le pied des réverbères n'est pas nettoyé et que des orties poussent en nombre. M. Stéphane MASSE explique que du fait des congés ou arrêt maladie des agents de l'équipe Espaces Verts, le travail n'a pas pu être réalisé comme d'habitude. L'équipe étant pratiquement au complet, cela devrait rentrer dans l'ordre.

- 7) Mme Mickaël FONTAINE explique que le chemin partant de la Résidence les Hortensias pour rejoindre la Rue de la Briquetterie devient de moins en moins praticable. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux Urbanisme Cimetières Fleurissement Cadre de vie » de ce dossier.
- 8) Mme Aline MOREL interroge le Conseil Municipal sur l'inauguration des locaux d'accueil collectif de mineurs et les vestiaires du tennis. Les financeurs vont être contactés afin de connaitre leurs disponibilités.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal: 15.11.2021 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.